

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires  
étrangères

**Arrêté du 14 novembre 2024**

**portant désignation d'agents compétents pour la délivrance des laissez-passer  
concurrentement avec les chefs de poste consulaires compétents**

NOR : EAEF2431099A

**Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,**

Vu le décret n°2004-1543 du 30 décembre 2004 relatif aux attributions des chefs de poste consulaire en matière de titre de voyage, notamment son article 10-1,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont autorisés à délivrer des laissez-passer dans la zone Moyen-Orient concurrentement avec les chefs de poste consulaire compétents :

- Ilde GORGUET, administratrice de l'État du premier grade ;
- Christèle DAVIET, secrétaire des affaires étrangères ;
- Vivian DAROQUE, secrétaire de chancellerie de classe supérieure.

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur dès sa signature et prennent fin dans un délai d'un an à compter de son entrée en vigueur.

**Article 3**

La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères.

Fait le 14 novembre 2024.

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,  
Pour le ministre et par délégation  
La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire  
Pauline CARMONA